

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 10

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BÂLE

SANDOZ LANCE UN EMPRUNT DE 50 MILLIONS

Le conseil d'administration de Sandoz S.A. à Bâle, a décidé de lancer un emprunt de 50 millions de francs pour renforcer les liquidités de la société. Le temps de souscription s'étendra du 2 au 8 octobre prochain. Les obligations qui porteront intérêt à 5,25 % auront une durée de quinze ans. Cependant, Sandoz se réserve le droit de rembourser partiellement ou entièrement l'emprunt après un délai de dix ans. La valeur à l'émission est de 99,40 % plus 0,6 % de droit de timbre fédéral.

LES TRAVAUX CONSTITUTIONNELS POUR LA REUNIFICATION BALOISE SONT TERMINES

Après huit années de travaux, le Conseil constitutionnel des deux Bâle est arrivé au terme de son mandat. Les projets qu'il a élaborés pour la réunification des deux demi-cantons seront soumis le 9 février 1969 aux peuples de Bâle-ville et de Bâle-campagne. S'ils sont acceptés, une votation fédérale sera probablement nécessaire.

Le conseil constitutionnel a tenu sa séance de clôture, en acceptant à de fortes majorités le projet de nouvelle constitution, les grandes lignes de la législation, la loi électorale et le règlement d'un nouveau grand Conseil. Les majorités acceptantes ont été d'environ les trois quarts, ce qui indique que près de la moitié des députés de Bâle-campagne ont tout de même voté négativement, puisque les deux demi-cantons étaient représentés de façon paritaire (75 et 75) au Conseil.

A l'exception du groupe pour le maintien du demi-canton de Bâle-campagne (qui estime que la réunification n'est pas nécessaire et que les problèmes qui se posent peuvent être résolus par une collaboration plus étroite entre les deux demi-cantons actuels), tous les autres groupes ont approuvé, parfois avec des nuances, les projets soumis au vote final.

M. K. Jenny, de Bâle, président du conseil constitutionnel, a rappelé que la division du canton de Bâle en deux demi-cantons ne datait que de 135 ans et il a lancé un appel au retour à l'unité, afin de renforcer la position bâloise sur les plans politique, économique et culturel. « Le conseil a préparé la maison du nouveau canton, a dit M. Jenny. La maison est bonne. »

Cependant, lors du repas en commun qui a marqué la fin des travaux du conseil, le groupe « autonomiste » de Bâle-campagne était absent.

FIN DES DELIBERATIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL BALOIS

Le Conseil constitutionnel, composé à parts égales de représentants des deux demi-cantons de Bâle-ville et Bâle-

campagne, a terminé ses délibérations, qui duraient depuis le mois de novembre 1960.

Le Conseil a approuvé la Constitution du canton de Bâle par 103 voix contre 35, les grandes lignes de la législation par 94 voix contre 39, et la loi électorale cantonale par 104 voix contre 34.

Les gouvernements des deux demi-cantons ont prévu la consultation populaire aux 7, 8 et 9 février 1969. Si les propositions du Conseil constitutionnel sont acceptées par les deux demi-cantons, la garantie de la Confédération sera sollicitée. Sinon, les conseillers proposent l'élection d'un nouveau Conseil.

BILLETS A PRIX REDUIT POUR LES BENEFICIAIRES DE RENTES VIEILLESSE ET INVALIDITE

13.000 personnes, à ce que l'on dit, ayant fait usage jusqu'ici des billets à prix réduits offerts par les transports en commun zuricois aux bénéficiaires des rentes vieillesse et invalidité, un député bâlois, M. K. Grosskopf, a demandé au Grand Conseil que les mêmes avantages soient réservés à Bâle. M. Grosskopf voudrait que comme Zurich, toutes les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans et celles qui reçoivent une rente invalidité puissent obtenir un abonnement mensuel au prix de 10 francs. A son avis, le fait que les transports en commun bâlois sont en déficit n'est pas suffisant pour que cette faveur, qu'il s'agit d'octroyer dans un esprit d'équité sociale, soit refusée aux vieillards et aux invalides. Il n'est pas encore certain que le conseiller d'Etat compétent répondra à cette interpellation au cours de la prochaine session du Grand Conseil, en vue de laquelle six interpellations sont déjà déposées.

CANTON DE BERNE

RASSEMBLEMENT JURASSIEN : EXPERTISE, NON — MEDIATION, OUI »

« Commission d'experts, non — médiation fédérale, oui » : c'est en ces termes que l'on peut définir la position du mouvement séparatiste jurassien face à la formation de la Commission confédérée d'experts comprenant MM. Petitpierre, Wahlen, Graber et Broger.

Au cours d'une conférence de presse, tenue à Delémont, dans le cadre de la 21^e « Fête du peuple jurassien », les dirigeants du « Rassemblement jurassien » ont précisé leur position. Tout d'abord, M. Germain Donzé, président central, devait démentir les bruits selon lesquels des divergences étaient apparues au sein du mouvement. Il déclara que les discussions de certains projets avaient montré que les membres du comité pouvaient être parfois d'avis différents, mais que cela ne signifiait pas l'existence de divergences profondes.

M. Roger Schaffter, vice-président du R.J., devait axer son intervention sur le problème posé par « le vieillissement de nos institutions cantonales et fédérales ». M. Schaffter a attaqué ce qu'il a appelé

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE

le côté amorphe de la population suisse, en soulignant le caractère exceptionnel du problème jurassien. Après avoir combattu l'argument du gouvernement bernois selon lequel les jurassiens sont divisés quant à leur avenir, M. Schaffter a ironisé sur la formation de la commission d'experts et déclaré que le Rassemblement jurassien voulait demander la médiation du conseil fédéral.

M. Roland Beguelin, secrétaire général, a d'abord fait l'historique du Jura depuis 1815. Il devait ensuite parler d'un processus d'isolement de Berne qui « a formé hâtivement la commission des 24 en 1967 pour éviter d'être dessaisi du problème jurassien ». M. Beguelin, après avoir condamné « l'immobilisme bernois », a défini la position du mouvement autonomiste à propos d'éventuelles négociations. Il a refusé toute discussion dans le cadre unitaire bernois, expliquant que les délégations jurassienne et bernoise devaient être considérées sur un pied d'égalité, indépendamment des structures politiques actuelles.

Les autorités bernoises doivent renoncer à la procédure qu'elles ont mise au point en 1967 et les représentants de l'ancien canton doivent accepter le principe de la médiation fédérale.

De son côté, le Rassemblement jurassien s'adressera directement au conseil fédéral, sur la base du mandat qu'il a demandé à l'assemblée populaire de lui confier. En même temps, le R. J. demandera au conseil fédéral de recevoir une délégation de ses membres.

LE MUSEE D'HISTOIRE DE BERNE AURA BIENTOT 75 ans

Le butin des guerres de Bourgogne et autres œuvres d'art de cour bourguignon dans les collections suisses», « Histoire du musée » et « Aspects préhistoriques et ethnographiques de l'agriculture », ces trois manifestations culturelles commémoreront, en 1969, les 75 ans du musée d'histoire de Berne. En effet, c'est en 1884 qu'on inaugurerait le musée d'histoire dans le bâtiment de l'Helvetiaplatz sur le Kirchenfeld. De ces trois expositions, la première citée sera la plus importante. Du 18 mai au 20 septembre 1969, elle rassemblera tout ce qui nous est parvenu du butin pris par les confédérés au duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, figure légendaire du XV^e siècle. On y verra le matériel retrouvé dans ses camps : objets du trésor d'Etat, de la chancellerie de campagne, de la sacristie, bien privés de Charles le Hardi et de sa suite, tapisseries, drapeaux et armes, en un mot, tout le butin des guerres de Bourgogne. Les listes du butin et d'autres documents montreront aux visiteurs une image des pièces disparues depuis 1476-1477. D'autres œuvres d'art de cour bourguignonnes conservées dans les collections suisses seront également exposées. Le catalogue de l'exposition a été préparé par M. Florens Deutchler.

Au mois de mars déjà, les visiteurs pourront apprécier les deux autres expositions. Le musée pré-

sentera le matériel de la station néolithique de Burgaeschisee-sud et une collection d'outils agricoles modernes constituée par le séminaire d'ethnographie de l'Université de Berne lors d'un voyage d'études à Alaca Huyuk, en Anatolie.

CANTON DE GENEVE

LES TRADUCTEURS OECUMENIQUES DE LA BIBLE A CARTIGNY

(C.P.S.). Dès le 15 juillet au Centre de l'Eglise protestante de Genève, dans le village de Cartigny, illustré par Philippe Monnier, les responsables de la traduction œcuménique de la Bible, au nombre d'une quarantaine, ont été au travail. Catholiques et protestants ont confronté leurs études afin de donner à l'ensemble des Eglises d'expression française une nouvelle version des Saintes Ecritures.

C'est en 1964 que l'idée de préparer une traduction française répondant aux vœux des protestants et des catholiques fut lancée. Les Editions du Cerf pour les catholiques et l'Alliance biblique universelle pour les protestants ont pris l'affaire en main et formé un comité de parainage dont font partie les cardinaux Bea et Martin, le pasteur Marc Boegner, le pasteur Vissert' Hooft, les professeurs Karl Barth et A. Perrot, le Rév. P. Congar.

Chaque livre a été confié à deux bibliques et des sessions régulières de confrontation des textes ont lieu comme celle de Cartigny. La précédente eut lieu au couvent dominicain de l'Arbresles près de Lyon. Le travail doit être achevé en 1975.

PRIX DE LA VILLE DE GENEVE DE L'HORLOGERIE, DE LA BIJOUTERIE, DE LA JOAILLERIE ET DE L'EMAILLERIE 1968

(C.P.S.). C'est à la Villa Parc-La-Grange que M^{me} Lise Girardin, maire de Genève, a proclamé les noms des lauréats du Prix de la Ville de Genève pour l'horlogerie, la bijouterie, la joaillerie et l'émaillerie.

Le jury a eu à juger 1.214 projets présentés par 219 concurrents.

En horlogerie (pendulette de bureau), il y eut 232 projets, dont 17 ont été retenus pour l'exécution. Le premier prix a été remporté par Karl Elsener, de Brütselen de la maison Barth & C^{ie} à Zurich. Des mentions ont été accordées à M. Gueit (de Genève) de la maison Ponti-Gennari et à M^{me} Marcelle Berger (de Genève) de la maison Vacheron et Constantin.

En bijouterie (boutons de manchettes), il y eut 616 projets dont 32 retenus pour exécution. Le premier prix a été remporté par M. Georg Hornemann (de la maison Gebrüder Weyersberg de Dusseldorf). Les deux mentions sont allées à Pierre Robert (Favre-Leuba, Genève) et M^{me} Catherine Flaman (Genève).

En joaillerie (collier de joaillerie), il y eut 269 projets dont 18 retenus pour exécution. Le premier prix a été remporté par M. Michel Voegeli (Genève), maison Bucherer

de Lucerne. Les trois mentions ont été décernées à MM. Willy Ballmer (de la maison Furrer-Jacot de Schaffhouse), Rodolfo Navarro-Bort (de Valence, Espagne) et Paul Binder (Zurich).

En émaillerie (bibelot), il y eut 97 projets, dont 11 retenus pour l'exécution. Les deux mentions sont allées à Mme Sylke Klopsch (de Kiel, Allemagne) et M. Eugène Lang junior (de Bâle).

Mme Lise Girardin a souligné la qualité des travaux présentés et le soin que le jury avait apporté lors de l'attribution des prix et des mentions. Contrairement à ce qui avait lieu lors des précédents concours, les objets primés ne seront pas exposés à Genève lors de l'Exposition montres et bijoux, mais ils feront partie de l'Exposition montres et bijoux qui voyagera jusqu'à Hong-Kong et Tokyo.

CANTON DE FРИBOURG

NOMINATIONS MILITAIRES

(C.P.S.). Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a accepté la démission, pour le 31 décembre prochain, du lieutenant-colonel Albert Dumont, intendant de l'arsenal de Fribourg et commissaire cantonal des guerres, atteint par la limite d'âge. Comme nouvel intendant et commissaire des guerres, le Conseil d'Etat a nommé, avec effet au 1^{er} janvier prochain, le major Eugène Beuret, à Fribourg, jusqu'ici adjoint. Le Conseil d'Etat a nommé en qualité d'adjoint, également avec effet au 1^{er} janvier 1969, le capitaine Marius Barras, à Avry-sur-Matran, jusqu'ici adjoint du chef d'exploitation.

CANTON DE NEUCHATEL

HOMMAGE A LA MEMOIRE DU POETE NEUCHATELOIS ARTHUR NICOLET

La mémoire du poète neuchâtelois Arthur Nicolet, mort il y a dix ans, a été célébrée dans la ferme du Cachot-de-Vent, près de La Brevine, qui est devenue un centre de culture. Les admirateurs et les amis du poète ont évoqué son souvenir et ses meilleurs poèmes ont été dits par un artiste. Par ailleurs une exposition de ses manuscrits a été organisée.

FETE D'ETE DE LA SOCIETE CANTONALE NEUCHATELOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

Pour la cinquième fois depuis sa fondation, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel tenait une de ses assises annuelles, sa « Fête d'été », la quatre-vingt-quatorzième, à La Chaux-de-Fonds. Introduite par un savant raccourci de l'histoire de la troisième ville de Suisse romande et berceau de l'horlogerie industrielle du président, le professeur Guerne de Neuchâtel, elle entendit un

exposé de M. Arnold Bolle, doyen des avocats-notaires suisses encore en fonction, sur les événements qui se déroulèrent du 8 au 13 novembre 1918, lors de la grève générale. M. Bolle en fut le témoin et l'un des acteurs principaux puisque grâce à la nouvelle Société helvétique et à sa levée en masse, la situation que la grève avait créée put être enrayer sans incident grave et l'ordre rétabli. C'est ce qui provoqua dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle la création du parti progressiste national « Ordre et Liberté » dont M. Bolle fut le seul conseiller national, mais qui subsiste en tant que parti national dans ces deux villes, où il est représenté au Conseil communal. La fête se termina au Musée d'histoire récemment rénové, où le conservateur, T.-M. Tell Jacot fit les honneurs des lieux.

Et M. André Sandoz, président de la ville, salua ses hôtes.

DECES DE L'ANCIEN DIRECTEUR DE LA BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

On apprend le décès, à l'âge de 70 ans, de M. Théophile Bringolf, qui dirigea la Banque cantonale neuchâteloise de 1947 à 1964, année où il prit sa retraite. C'est en 1928, après avoir suivi l'école de commerce de Saint-Imier et avoir travaillé à la Banque cantonale de Berne, que M. Bringolf vint se fixer à Neuchâtel.

Mais M. Bringolf ne devait pas limiter ses activités au seul secteur bancaire : il avait pris une part active à la création et à la gestion d'ébauches S.A., et fut vice-président du conseil de fondation de cette entreprise.

LE RAPPORT DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE

La Chambre suisse de l'horlogerie, organisation faîtière de l'industrie horlogère de notre pays, vient de diffuser son 82^e rapport annuel, relatif à l'exercice 1967.

En 1967, les exportations de produits horlogers suisses ont atteint 2.171 millions de francs. Elles ont ainsi augmenté de 6,7 % par rapport à celles de 1966, malgré un certain fléchissement des livraisons de montres et de mouvements à destination notamment des Etats-Unis, du Canada, du Mexique, de l'Argentine et de l'Allemagne Fédérale. Comme l'année précédente, la part de l'industrie horlogère aux exportations totales de la Suisse s'est élevée à 14,3 %.

Les ventes de montres et de mouvements à l'étranger ont porté sur 63,2 millions de pièces d'une valeur de 1.966,2 millions de francs, chiffre supérieur de 6,8 % à celui de l'année précédente.

La Chambre suisse de l'horlogerie a suivi systématiquement l'évolution des relations économiques de la Suisse avec l'étranger et a entrepris de nombreuses démarches en vue d'une amélioration du régime d'importation des produits horlogers dans toute une série de pays.

L'effort de la Chambre a porté essentiellement sur la défense des intérêts horlogers lors du « Kennedy round ». Les pourparlers engagés à cette occasion avec la C.E.E. ont abouti à l'accord conclu à

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

Genève le 30 juin 1967. Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1968, aura pour effet, d'atténuer la discrimination de nos produits consécutive à l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de la C.E.E. De plus, il devrait faciliter les rapprochements propres à permettre de résoudre les problèmes de l'intégration européenne dans le secteur horloger.

La suppression, au 31 décembre 1966, des droits de douane perçus par l'A.E.L.E. sur les produits industriels en provenance des pays membres et l'élimination, le 30 novembre 1966, de la surtaxe britannique à l'importation de 10 % ont permis un accroissement de 24,9 % des exportations horlogères suisses dans les pays signataires de la convention de Stockholm. C'est là un remarquable succès pour la petite zone de libre échange.

Les efforts déployés tout au long de 1966, tant par les autorités fédérales que par les milieux horlogers, pour obtenir une réduction des tarifs douaniers américains ont abouti le 11 janvier 1967. A cette date, en effet, le président des Etats-Unis a décreté l'abaissement immédiat des droits de douane sur les mouvements de montres jusqu'à 17 pierres à leur niveau de 1936. Mais les milieux protectionnistes américains ont réagi et exercent depuis lors une forte pression pour obtenir une révision de cette décision ou d'autres mesures restrictives sur les importations.

En dépit d'une concurrence étrangère toujours plus active et agressive, la Suisse reste de loin le premier producteur mondial de montres et de mouvements. En 1967, sa production s'est accrue de 4,4 % et a atteint 65,2 millions de pièces. En revanche, les données statistiques disponibles font apparaître une certaine stagnation de la production d'articles horlogers de petit volume aux Etats-Unis, en Italie et dans la plupart des pays de l'Est européen, ainsi qu'un léger recul en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. Quant à la production de la France, du Japon, et de l'U.R.S.S., elle a continué d'augmenter durant l'année sous revue.

En tout état de cause, le nombre de montres et mouvements fabriqués en Suisse (plus de 65 millions de pièces) dépasse largement la production réunie des trois autres principaux pays horlogers du monde, à savoir les Etats-Unis, le Japon et l'U.R.S.S. (qui ont produit ensemble environ 50 millions de pièces en 1967).

Sur le plan des exportations mondiales de montres et de mouvements, la Suisse est encore plus nettement en tête puisqu'elle a assuré les trois quarts des livraisons effectuées au cours de l'année dernière.

En conclusion, le rapport déclare que l'horlogerie suisse est appelée aujourd'hui à faire face à de multiples problèmes auxquels la Chambre suisse de l'horlogerie voit une attention toute particulière. Une collaboration accrue entre les différents secteurs de cette industrie permettra sans aucun doute de surmonter les nombreux obstacles qui subsistent.

La rationalisation, les concentrations, la recherche, la formation professionnelle, l'étude des marchés constituent autant de domaines dans lesquels l'horlogerie suisse s'attache à progresser afin d'assurer son avenir.

CANTON DU TESSIN

LE TESSIN PERD SES SOUVENIRS HISTORIQUES

L'historien tessinois Giuseppe Martinola déplore, dans une lettre à la presse, la disparition ou la destruction systématique des souvenirs historiques de son canton, notamment ceux se rattachant au « Risorgimento » italien.

Il cite l'exemple de la villa de Vezia (Lugano), devenue le siège d'une école américaine, et qui avait dans son parc un petit mais célèbre mausolée abritant les restes de Luciano Manara, Emilio Morosini et Enrico Dandolo, trois héros italiens de la bataille pour la république de Rome en 1849.

D'abord, la dépouille de Manara fut transférée en « contrebande » dans La Brianza, sa terre d'origine, en la dissimulant aux Autrichiens qui occupaient encore la Lombardie. Puis celle de Morosini fut conduite au cimetière de Vezia, des vandales ayant profané le tombeau et aujourd'hui, rapporte avec amertume le professeur Martinola, ce sont les restes de Dandola qui sont retirés du mausolée pour être transportés à Adro, en Italie.

Le mausolée de Vezia avait aussi accueilli une urne de cristal contenant le cœur de Tadee Kosciusko, le héros de l'indépendance polonaise, mais en 1895 elle fut enlevée pour être déposée au Musée national polonais de Rapperswil.

M. Martinola demande aux autorités d'intervenir pour éviter tout nouvel appauvrissement du patrimoine culturel du Tessin.

TOURNOI OLYMPIQUE D'ECHECS

Du 17 octobre au 7 novembre 1968, Lugano est le point de mire des joueurs d'échecs du monde entier. C'est, en effet, sur la cité tessinoise que s'est porté le choix de la Fédération internationale des échecs (F.I.D.E.) pour le déroulement du 18^e Tournoi olympique d'échecs. Cette manifestation de grande ampleur se déroule tous les deux ans. Elle attire les équipes de quelque cinquante nations, des Etats-Unis à la Mongolie et du Chili à l'Islande. La participation sera d'environ trois cents joueurs.

Présidée par M. A. Nagler (Zurich), la Fédération suisse des échecs œuvre depuis 1966 pour que cette grande rencontre sur sol helvétique soit un succès ; elle en assure aussi la direction technique. La Fédération bénéficie de l'appui d'un comité de patronage présidé par M. Nello Celio, conseiller fédéral, et composé de personnalités éminentes des mondes de la banque, des assurances et du tourisme. L'Office national suisse du tourisme et l'Office du tourisme

REVUE DE PRESSE...

« Pro Lugano » prêtent leur concours à une manifestation qui est soutenue par les autorités locales.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 17 octobre au Kursaal de Lugano, alors que le Padiglione Conza a servi de cadre à l'affrontement des grands maîtres du noble jeu des échecs. Le tournoi de 1968 promet d'être des plus intéressants. Verra-t-on les Soviétiques, les U.S.A., la Hongrie, la Yougoslavie, l'Allemagne ou l'Argentine remporter la palme du vainqueur à l'issue d'une rencontre qui est, véritablement, un championnat du monde par équipes ?

Les P.T.T. viennent d'émettre un timbre spécial de 30 ct. consacré à ce grand événement international, timbre qui est dû au graphiste lausannois Roger Geiser. C'est l'avant-première d'un tournoi où l'art de la combinaison et la résistance nerveuse sont les étouts indispensables pour vaincre sur l'échiquier, tandis que la montre joue son rôle de témoin impitoyable. Malgré les impératifs du programme, les organisateurs se doivent de montrer aux champions accourus du monde entier que l'heure de la Suisse est aussi celle de la détente. Ils ont, à leur intention, prévu des excursions pour leur faire apprécier les attraits du pays de vacances qu'est le Tessin.

CANTON DE VAUD

LE THEATRE POPULAIRE ROMAND VEUT REPRENDRE LA TRADITION DU FESTIVAL

(C.P.S.). Nul ne contestera que l'effort soutenu entrepris par le Théâtre populaire romand a redonné un souffle nouveau à l'élan artistique dans notre pays. Il se propose aujourd'hui d'aller plus loin. Fort de l'appui qu'il a rencontré à La Chaux-de-Fonds, il envisage, en effet, de reprendre et d'améliorer la tradition du festival, rencontre et mise en question du théâtre populaire actuel. Mais à mille mètres d'altitude, dans le Jura, il n'est pas question de retenir la formule du plein air ; on pense que ce qu'il y perdra d'attrait, le théâtre peut le regagner en densité. Le phénomène « biennale » s'explique par l'existence des quinzaines culturelles des Montagnes neuchâteloises, qui ont lieu tous les deux ans, et avec lesquelles on établira une alternance. Il est possible que le festival du T.P.R. se transporte, lui, une année sur deux, dans une autre ville.

Le titre même de « festival » ne satisfait plus. Au moment où les plus vieux festivals se meurent, pourquoi en créer de nouveaux, pour le seul prestige d'une ville, pour le seul intérêt touristique et commercial. Il s'agit bien plutôt d'instaurer une véritable réflexion collective en début de saison, à partir d'une flambée de spectacles théâtraux.

C'est pourquoi la première biennale de La Chaux-de-Fonds prend pour thème « Le Théâtre Aujourd'hui ». Que peut nous apprendre le théâtre sur le monde d'aujourd'hui ? De quelle manière le théâtre peut-il s'adresser à un public populaire, c'est-à-dire à chacun ? A quoi en est le théâtre en Suisse romande ? Voilà dans quelles perspectives le programme a été conçu. Le théâtre est en pleine révolution, on ne sait ce qu'il deviendra ; mais c'est cet avenir qui est ici mis en question, à l'exclusion des fausses pistes où le théâtre devient happening ou assemblée politique, ou fête

“ LE MAS PERDU ”

Agence Immobilière
Direction Suisse
30 - ROCHEGUADE
s/R.D.51 — près ST-JEAN-DE-MARUEJOLS

REGION : PROVENCE-CEVENNES

Maisons rustiques, Mas de caractère, à restaurer ou habitables de suite, Propriétés, Villas, Commerces

Le MONTE-CARLO

9, avenue de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Déjeuners à F 8,— et 11,—
vin et service compris

SALLES pour BANQUETS

ROTISSERIE

ETO. 02.20

A. Tobler, Dir.

Abonnés

FAITES DE LA PUBLICITE
DANS VOTRE JOURNAL

Demandez nos tarifs

La Réd.,

17^{bis}, quai Voltaire - 7^e



René DOUILLARD
FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 Paris - 11^e

Livre dans le monde
entier par INTERFLORA

CREME FLUIDE
SPECIALE POUR
LES MAINS

maindermine
A BASE D'HUILE DE NOISETTE

EN TOUTES SAISONS
PROTEGE, AFFINE
ASSOUPIT LA PEAU

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE

dans la rue. On avait cru déjà que le cinéma signerait son arrêt de mort...

Les lectures-spectacles :

Elles forment la base de cette première biennale de La Chaux-de-Fonds, et doivent suffire à alimenter un dialogue d'une féconde diversité. Elles sont toutes d'auteurs romands, et toutes inédites. Elles sont représentatives d'un état actuel du théâtre romand, ayant été écrites au cours de ces trois dernières années ; à travers des fables fort différentes, elles manifestent un désir commun de définir la réalité suisse.

Le but de ces lectures est de les porter à la connaissance d'un petit public, de permettre à leurs auteurs d'en prendre une mesure plus concrète, de susciter le goût de les monter, ou de les remettre en travail ; de toute façon, de les tirer de l'attente et des tiroirs.

DEMISSION DU REDACTEUR EN CHEF DE LA « GAZETTE DE LAUSANNE »

Le Conseil d'administration de la « Gazette de Lausanne » a annoncé à la dernière assemblée des actionnaires que M. Frank Bridel renonçait à son poste de rédacteur en chef, qu'il assumait depuis le 6 avril 1966. M. Bridel sera dès le mois d'octobre le responsable des relations publiques de l'industrie chimique bâloise.

PRIX MONDIAL DU DISQUE DE MONTREUX

Voici les résultats du prix mondial du disque de Montreux organisé pour la première fois dans le cadre du festival de musique et décerné par un jury de onze critiques spécialisés du monde entier.

Diplôme d'honneur à Léopold Stokowsky pour avoir contribué de façon éclatante au cours de sa carrière à faire progresser l'art du disque.

« Château de Chillon d'or » : Richard Strauss : Elektra, direction Georg Solti avec Birgit Nilsson.

« Château de Chillon d'argent » : Ferruccio Busoni : concerto pour piano avec John Ogden, direction Daniel Ravennaugh.

« Château de Chillon de bronze » : Gustav Mahler : sixième symphonie, New York philharmonic orchestra, direction Léonard Bernstein.

Ces prix ont été remis solennellement le mardi 10 septembre à 21 h au cours d'une cérémonie au Château de Chillon.

« ELEGANCE SUISSE », UN NOUVEAU PERIODIQUE DE L'INDUSTRIE SUISSE DU VETEMENT

L'Office suisse d'expansion commerciale vient de lancer une nouvelle revue d'exportation de la branche de l'habillement, intitulée « Elégance suisse ». Ce périodique donne un aperçu de l'activité de la mode suisse.

COMMEMORATION HUGUENOTE EN PROVENCE AVEC PARTICIPATION SUISSE

Du 29 août au 1^{er} septembre se déroulèrent, dans la région d'Aigues-Mortes, plusieurs cérémonies commémorant le

bicentenaire de la libération, en 1768, des prisonniers huguenotes dont la plus célèbre fut Marie Durand.

Au pied de la tour de Constance à Aigues-Mortes, où Marie Durand vécut trente-huit ans de captivité, a été dressée une stèle de granit en évocation de tous ceux qui ont résisté pour leur foi et pour la liberté de conscience. La cérémonie d'inauguration était présidée par André Chamson, de l'Académie française, en présence de hautes personnalités et de délégations civiles et religieuses.

D'autres cérémonies commémoratives eurent lieu à la maison natale de Marie Durand au Bouchet-de-Pransles (Ardèche), au Musée du Désert et au mas Soubeyran, près d'Anduze (Gard). Le culte du dimanche 1^{er} septembre y était présidé par le pasteur Marc Bœgner. La chorale de l'église française de Berne participa à ces cérémonies en donnant deux concerts, à Aigues-Mortes et à Anduze.

D'autre part, des centaines de protestants français et suisses ont marqué, il y a quelques jours, le 250^e anniversaire de la mort de Blanche Gamond, héroïne de la réforme qui, en 1668, à 23 ans, fut traquée, arrêtée, torturée et condamnée à la réclusion perpétuelle, jusqu'au jour où elle parvint à s'enfuir pour gagner Genève, Berne et enfin Zurich, où elle mourut en 1718.

LE PETIT TRAIN TOURISTIQUE DE BLONAY-CHAMBY FAIT PARLER DE LUI !

(C.P.S.). Au siècle du tourisme de masse, les avions à réaction sont rois. Mais à l'ère des jets, des personnes pensent encore en poètes pour attirer le touriste. C'est au-dessus de Montreux qu'un groupe de professionnels du chemin de fer et de quelques passionnés du rail a eu l'idée de créer sur la ligne désaffectée de Blonay-Chamby un chemin de fer touristique. Depuis le début de juillet, une merveilleuse petite locomotive à vapeur de 1918, tirant deux wagons d'époque, relie les deux localités de Blonay et de Chamby, sur un parcours d'environ 5 km. C'est le grand succès : le p'tit train a la cote d'amour, et du samedi matin au dimanche soir, ses deux wagons ne désemplissent pas. Ce succès se traduit dans la grande presse internationale par une foule d'articles et reportages sur le Petit Train de Blonay-Chamby. C'est ainsi que la « Neue Zürcher Zeitung » lui consacre trois pages de textes et photos et qu'en Italie cinq grands quotidiens en ont déjà longuement parlé.

UN CADEAU DE 25 FRANCS A CHAQUE TOURISTE

(C.P.S.). Pour rester compétitif sur le marché international du tourisme, celui des grandes agences de voyages, il est nécessaire de toujours innover, et l'Office du Tourisme de Lausanne le sait bien, qui vient de lancer une nouvelle opération de grand style avec sa « carte de séjour officielle ». Il s'agit en l'occurrence d'un véritable cadeau de bienvenue remis par le concierge à toute personne passant la nuit dans un hôtel lausannois. Cette « carte de séjour » se présente sous la forme d'un dépliant à six feuillets dont le graphisme très heureux met

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

bien en évidence le fait que le document constitue un véritable carnet de chèques de l'hospitalité. Ce dépliant contient une dizaine de bons d'une valeur totale de plus de 25 F, et qui donnent droit à diverses réductions, services ou entrées libres, notamment aux piscines de Bellerive-plage et de Montchoisi (patinoires en hiver), réduction sur le tour de ville et sur le coût des leçons de sport (équitation au centre équestre de Châlet-à-Gobet, bowling), visite radioguidée du musée des Beaux-Arts, vestiaires, chaise longue et drap de bain au club de « La Voile d'Or », réduction sur la première boisson dans les dancings et night-clubs de Lausanne, deux heures de parking gratuit dans de grandes installations du centre de la ville, une boisson gratuite au bar d'un grand magasin, un programme donnant un aperçu des possibilités d'excursions depuis Lausanne et enfin la liste complète des divers bureaux de renseignements de Lausanne.

LE TABAC A 300 ANS DANS LA BROYE

(C.P.S.). Il y a quelque 300 ans que le tabac fut introduit dans la Broye, où l'avait apporté un certain Breton qui revenait de Virginie (Etats-Unis). Un de ses voisins, à Avenches, parvint à s'assurer des graines qu'il planta et qui donnèrent naissance à des plantes hautes de plusieurs pieds. On les sécha et on les roula, bien sûr primitivement, en forme de cigarettes, qu'on porta au Conseil d'Avenches, dont certains membres s'empressèrent de fumer lesdits cigarettes. On assure que cette action rendit malades « les fumeurs », maux de tête et de cœur, qui s'empressèrent d'interdire de planter « les graines à Breton ». Les habitants du proche village de Donatyre, nous dit le « Journal d'Estavayer », à leur tour, nonobstant l'interdiction « avenchoise », semèrent les fameuses graines, qui, paraît-il, donnèrent un tabac excellent (pour l'époque).

L'année suivante ce fut au tour des habitants de Payerne de tenter l'expérience, qui, une nouvelle fois, réussit. Et ainsi, dans toute la vallée de la Broye, on s'intéressa au tabac, les autorités d'Avenches finissant par lever l'interdit, accordant même la bourgeoisie au sieur Breton, dont, au demeurant, il n'existe plus de descendants. Aujourd'hui ? Des planteurs par dizaines, sur des superficies qu'on se propose d'accroître encore. Et, pour les agriculteurs, une source point négligeable de gains...

CANTON DU VALAIS

MORT TRAGIQUE DU PILOTE ARMAND GEIGER, NEVEU D'HERMANN GEIGER

Le pilote valaisan bien connu Armand Geiger, neveu du célèbre aviateur Hermann Geiger, s'est tué aux commandes d'un Piper non loin de l'aérodrome de Sion.

Armand Geiger était en train de remorquer un planeur lorsqu'il alla s'écraser dans une colline dominant la ville de Sion. Son avion flamba et le malheureux périt carbonisé. Son corps a été ramené à la morgue de l'hôpital de Sion.

Armand Geiger était âgé de 35 ans, marié, père d'un enfant et habitait Sion. Il faisait partie de l'équipe d'air-glaciers comme chef mécanicien et était estimé de tous.

Cet accident causa d'autant plus d'émotion dans les milieux valaisans de l'aviation et dans le canton qu'il est survenu deux ans, en cette fin août, après la mort tragique d'Hermann Geiger.

CANTON DE ZURICH

PLUS DE LA MOITIE DES METIERS A TISSER D'ALLEMAGNE SONT SUISSES

L'entreprise Sulzer frères S.A., à Winterthour, vient de livrer son 5.000^e métier à tisser en Allemagne, où ces machines occupent les 55 % du marché. L'Allemagne Fédérale est depuis des années le meilleur client de l'entreprise suisse, suivie par les Etats-Unis.

Le premier métier à tisser Sulzer a été livré en Allemagne en 1954. Aujourd'hui, il en existe dans plus de cent entreprises de ce pays, et la plus grande en utilise 650.

LA VENTE DE MONTRES PAR « MIGROS »

« Migros » a décidé de se lancer le 20 septembre dans la vente de montres. M. Pierre Arnold, administrateur de cette coopérative, précise dans « Construire » qu'il s'agira uniquement de montres de qualité, à mouvement ancre et système antichoc, livrées par plusieurs fabricants suisses, mais vendues sous la marque unique « Mirexal ».

Dès 1969, « Migros » espère pouvoir lancer aussi des montres suisses électroniques. Mais, dès cet automne, elle vendra déjà — à côté des montres « Mirexal » — des réveils électroniques à mouvement « transistorisé », portant la marque « M-électronic ».

M. Arnold rappelle que la distribution de la montre sur le marché suisse se fait actuellement par les commerces hautement spécialisés (36 %), les magasins moins ou pas spécialisés (25 %), les ventes directes de la fabrique ou par relations (27 %) et les ventes par correspondance (11 %). « Migros » estime que de nouvelles formes de ventes rendront service à la fois aux clients et à toute la branche horlogère.

MARIAGE CECUMENIQUE A DIELSDORF

Une cérémonie nuptiale pas comme les autres s'est déroulée à l'église catholique de Dielsdorf : elle s'est déroulée d'une façon très œcuménique, présentant un caractère peut-être encore unique. Avant la cérémonie elle-même, les participants (des Saint-Gallois catholiques et des Bernois protestants) se sont retrouvés dans la salle de réunion de l'église pour entendre, en présence des futurs mariés, un dialogue œcuménique, notamment sur quelques aspects fondamentaux du mariage mixte et sur l'éducation protestante.

tante, catholique ou chrétienne des enfants issus d'un tel mariage. Puis la cérémonie nuptiale commença par un sermon du pasteur Hans Schaedelin et se termina par la cérémonie catholique.

Le déroulement œcuménique de ce mariage, qui avait été autorisé par l'évêque, était encore rendu plus curieux par la présence dans l'assistance d'un prêtre bouddhiste japonais, venu en observateur, et d'une importante délégation de Tibétains, également bouddhistes.

**

LES REPERCUSSIONS DU RELEVEMENT DES TARIFS POSTAUX

La direction générale des P.T.T. communique :

Ainsi que le relevait déjà le communiqué publié à fin juillet, le trafic postal durant le premier semestre 1968, a sensiblement baissé en comparaison de la même période de l'année précédente, sans doute en raison de l'augmentation des taxes postales intervenue le 1^{er} novembre 1967. Il en est résulté non seulement une diminution passagère de la demande, mais aussi des déplacements de structure probablement de longue durée.

La réaction des usagers, à la suite de la réforme tarifaire, a été plus forte que prévu ; elle se mesure au rapport existant entre la diminution du trafic et l'augmentation des taxes. Fait intéressant, cette réaction a affecté beaucoup plus les envois soumis à la régale que ceux qui ne le sont pas. C'est ainsi que les lettres et les cartes postales ont diminué dans une plus forte proportion que les imprimés, mais au profit des taxes téléphoniques. Particulièrement frappant est le cas des journaux et périodiques dont le nombre, en dépit de l'augmentation, certes, modeste de la taxe, s'est accru dans une mesure supérieure à la moyenne. Une forte réaction s'est manifestée à l'égard des colis. Indépendamment de l'augmentation du nombre des envois non inscrits au détriment des envois inscrits, les expéditeurs semblent faire un moins large usage de cette branche de service.

Les remboursements accusent la plus importante baisse de trafic (— 21,5 %), mais aussi la plus forte augmentation de taxe (182,6 %). Le contre-coup n'a, toutefois, pas été si marqué, ce qui signifie que ce service, comme par le passé, répond à un besoin. Dans l'ensemble, on peut dire que la réaction des usagers n'a, dans aucune branche de service, eu pour effet d'abaisser le produit au-dessous de ce qu'il était avant la réforme tarifaire.

D'après les estimations portant sur le premier semestre, le surplus de recettes que l'augmentation des taxes postales vaudra cette année à l'entreprise des P.T.T. sera plus important que ne le prévoyait le projet de réforme tarifaire accepté par les Chambres fédérales. Le second objectif du projet, visant à améliorer les conditions de services par l'octroi de remises en contrepartie de travaux effectués préalablement au dépôt par l'expéditeur et à assurer la couverture des frais dans certaines branches de services déficitaires, semble avoir été largement atteint, à l'exception du service des journaux déjà cité. Pendant les six premiers mois de l'année, pas moins de 60 millions d'objets de correspondance ont été déposés triés, bénéficiant ainsi de la remise accordée.

PRÉSENCE SUISSE A L'ÉTRANGER

UN ECCLESIASTIQUE SUISSE ENSEIGNE A L'UNIVERSITE DE TOKYO

Le Père Thomas Immoos, qui enseigne depuis plusieurs années à l'Université catholique Sophia de Tokyo, s'est vu confier tout récemment, à l'Université d'Etat « Todai » (Université de Tokyo), une chaire d'études germaniques. Cet érudit, qui étudia à l'Université de Zurich, est l'un des meilleurs connaisseurs contemporains du Japon. Il dirige aussi le centre de documentation suisse au Japon, la « Tokyo Swiss Library ». Au Japon, notre pays est l'objet d'un intérêt très vif, qui s'exprime notamment par la traduction de nombreuses œuvres de la littérature suisse. Cette bibliothèque, qui est hébergée par l'Université Sophia de Tokyo, offre une vue d'ensemble de la vie et de la littérature helvétiques dans tous les secteurs ; grâce à des contributions d'entreprises suisses et à des envois de livres de « Pro Helvetia », le catalogue de cette institution s'accroît constamment.

PREMIER PRIX D'UN GRAND CONCOURS INTERNATIONAL ATTRIBUÉ A UN CONSTRUCTEUR SUISSE

(C.P.S.). Les « Nouvelles économiques de Suisse » nous rappellent que, pour des raisons de stratégie, les réseaux ferroviaires de l'Espagne et du Portugal avaient été construits, autrefois, avec un écartement plus large que celui du reste du réseau européen. Il en résulte une impossibilité de faire transiter les wagons d'un réseau à l'autre, ce qui est un obstacle insupportable à notre époque de développement des échanges internationaux. C'est pourquoi, à la demande des chemins de fer espagnols et français, l'Union internationale des chemins de fer a organisé un grand concours international, pour trouver un bogie à écartement variable, destiné à équiper les voitures et wagons devant circuler à la fois sur les voies larges et les voies normales.

Le premier prix de ce concours a été récemment décerné aux ateliers de constructions mécaniques de Vévey, spécialisés, entre autres matières, dans la fabrication de matériel ferroviaire. Le système primé prévoit un tronçon de transition dans lequel l'écartement des rails passe graduellement de la voie large à la voie normale, accompagné d'un dispositif qui permet aux roues de flotter sur leurs axes et de passer ainsi graduellement d'un écartement à l'autre, à l'allure d'un homme au pas, alors qu'en dehors du tronçon de transition les roues restent bloquées sur leurs essieux à l'écartement convenable.